

# SPOT – NATURE

## organise son quatrième FESTIVAL DE LA PHOTO NATURE en Partenariat avec la Ville du Havre

aux Jardins suspendus, rue du Fort au Havre  
du vendredi 6 au dimanche 8 septembre 2019 de 10h30 à 20h00

### REGLEMENT de l'exposition « **séries-auteurs** » Spot-Nature 2019

#### Photos acceptées par Spot-Nature :

Tous types de photos nature y compris la photo créative.

Un intérêt tout particulier sera apporté par le jury aux photos de voyage, de flore et de paysage.

#### Sélection des exposants :

Le festival Spot-Nature organise une exposition de séries auteur sur un thème « nature » propre à chaque exposant.

Chaque auteur pourra présenter plusieurs séries. Mais une seule pourra être retenue.

Les photographes désirant exposer doivent :

- s'inscrire sur le formulaire du site internet ( <http://www.spotnature.fr/spip.php?article88>)
  - Le photographe devra indiquer le format et le support de ses tirages ainsi que la présence ou non de vitre devant ses tirages (nous préférons sans).
  - Le photographe indiquera également le nombre de crochets nécessaire à l'accrochage de chaque tirage et notamment si certaines photos nécessitent deux crochets.
- envoyer en même temps, à l'adresse [selection.spot.nature.2019@gmail.com](mailto:selection.spot.nature.2019@gmail.com) en utilisant obligatoirement le service WeTransfer, un dossier de candidature comprenant :
  - le nom de leur série
  - la totalité des photos de la série au format web et numérotées
  - une « photo phare » à des fins de communication
  - une rapide présentation de l'auteur à des fins de communication

Un jury effectuera une sélection parmi les dossiers reçus. Une série sera sélectionnée en entier ou rejetée.

**Dès notification par mail de sa sélection**, l'exposant devra s'acquitter de l'adhésion (10€) par virement bancaire sur le compte de l'association (idem à 2018) :

#### **Intitulé du Compte :**

ASSOC. SPOT  
NATURE  
1 CHEMIN DE SAINT  
ANDRIEUX  
76930 OCTEVILLE  
SUR MER

#### **DOMICILIATION**

Code établissement  
**18306**

Code guichet  
**00074**

Numéro de compte  
**36096301345**

Clé RIB  
**35**

#### **IBAN** (International Bank Account Number)

**FR76**

**1830**

**6000**

**7436**

**0963**

**0134**

**535**

**Code BIC** (Bank Identification Code) - Code swift:

**AGRIFRPP883**

Les auteurs non retenus seront également informés.

### **Lieu d'exposition :**

Les œuvres seront exposées aux Jardins suspendus rue du fort au Havre (accès par l'entrée nord rue Albert Copieux). Chaque exposant disposera d'un stand d'environ 10m linéaires recto. La disposition des œuvres sur chaque grille est du ressort des exposants. Chaque grille sera revêtue d'un fond en tissu noir. Chaque exposant disposera d'un stand avec une table et deux chaises. Les exposants peuvent vendre leurs tirages ainsi que des produits dérivés mais des œuvres devront rester accrochées durant la totalité du festival. Les œuvres vendues devront être remplacées ou les autres photos déplacées pour ne pas laisser apparaître d'espaces libres.

### **Participation financière :**

L'association Spot-Nature assure la promotion du festival. Il n'y a pas de frais d'exposition. En revanche, chaque exposant sélectionné s'engage à adhérer (le montant de l'adhésion est de 10 euros) de façon à bénéficier de l'assurance de l'association. L'association hébergera, dans la mesure du possible, les exposants. En cas de vente, l'association Spot-Nature ne prélèvera aucun pourcentage ni droit.

### **Accrochage et Décrochage:**

Les œuvres seront installées par chaque exposant le jeudi 5 septembre entre 10h30 et 20h. Chaque exposant s'engage à laisser ses œuvres en place jusqu'à la clôture du festival le dimanche 8 septembre à 20h.

### **Engagement :**

Les auteurs sélectionnés s'engagent à participer au festival et être présents du vendredi 6 septembre 2019 à 10h30 au dimanche 8 septembre à 20h. En cas de désistement, l'auteur s'engage à prévenir l'association Spot-Nature par écrit avant le 30 juin 2019. L'exposant s'engage à ne réclamer aucun droit ou contre partie financière ni pour l'exposition de ses œuvres, ni pour la représentation de celles-ci à fins de communication par l'association Spot-Nature. L'association Spot-Nature s'engage à n'utiliser les œuvres des auteurs qu'à des fins de communication et en aucun cas à en faire une utilisation commerciale. L'exposant certifie à l'association qu'il dispose de tous les droits d'utilisation des œuvres présentées.

### **Assurance :**

L'association s'engage à veiller avec le plus grand soin aux photos exposées. L'association a contracté une assurance couvrant les coûts de remplacement des œuvres qui feraient l'objet d'une destruction totale ou partielle, d'une perte ou d'un vol. Chaque exposant désirant une garantie supplémentaire reste libre de contracter une assurance personnelle.

### **Communication :**

Le comité d'organisation assurera la communication de ce festival sous les formes suivantes : affiches, flyers, site Internet, réseaux sociaux, panneaux d'affichage, banderoles, presse, etc. Les auteurs acceptent que leur nom apparaisse sur les supports de communication.

### **Vernissage de l'exposition :**

L'heure et la date du vernissage seront communiquées ultérieurement. La présence des exposants est fortement souhaitée.

### **Catalogue :**

L'association éditera un catalogue regroupant l'ensemble des photos de la sélection et une photo par série auteur (la photo-phare). Il sera en vente à son profit. Les exposants pourront bénéficier du prix coûtant à la condition de commander à l'avance en précisant la quantité désirée. Le paiement se fera également à l'avance par virement pour bénéficier de ce tarif.

### **Entrée et droit d'entrée :**

L'entrée se fera principalement par l'entrée Nord, rue Albert Copieux.

Un droit d'entrée de 2€ par jour (gratuit moins de 16 ans) sera demandé aux visiteurs à l'entrée du festival. Les exposants seront libres d'entrer et sortir de l'exposition sans acquitter de droit d'entrée. Ils devront pour cela être porteurs du badge mis à leur disposition.

### **Auteurs mineurs :**

Tout participant âgé de moins de 18 ans au premier jour du salon doit obtenir l'autorisation préalable d'un parent ou tuteur pour participer à l'exposition et au concours et accepter le présent règlement.

### **Financement :**

Spot-Nature est à la recherche de sponsors. Des stands seront installés dans l'enceinte du festival pour les accueillir. Des demandes de subvention seront faites auprès de diverses collectivités locales.

### **Repas :**

Une brasserie existe sur le lieu du festival. Les repas seront à la charge de chacun.

### **Invité d'honneur :**

Bastien RIU nous fait l'honneur mais surtout l'amitié de parrainer cette quatrième édition. Nous l'en remercions chaleureusement.

<https://www.bastienriu.com>

### **Acceptation :**

Le simple dépôt de candidature implique que l'exposant s'engage à accepter et respecter ce règlement sans aucune réserve.

Octeville-sur-mer, le 30 novembre 2018  
Le Comité d'organisation